



BULLETIN N° 1 – 2019

Le 28 janvier 2019

Les Annexes du Code de pratiques sécuritaires incluent maintenant un modèle de plan de sécurité

Le Code de pratiques sécuritaires en matière d'utilisation de l'ammonitrate de calcium (Code de pratiques sécuritaires) entrera pleinement en vigueur au cours de l'année 2019.

Le Code de pratiques sécuritaires a été créé dans le but d'aborder de façon proactive les nouvelles exigences réglementaires en matière d'ANC prévues à la suite de la révision actuelle du *Règlement sur les explosifs* de Ressources naturelles Canada. Il vise à établir des pratiques de sécurité uniformes s'appliquant à la manipulation, au transport, à l'entreposage et à la vente d'ANC à travers le Canada.

Nouveaux documents de référence pour les plans de sécurité maintenant disponibles

Les Annexes du Code de pratiques sécuritaires représentent de précieux documents d'accompagnement. Elles contiennent des modèles, des outils et des guides d'orientation permettant de mieux répondre aux exigences du Code. Fertilisants Canada a révisé ces Annexes pour y inclure un modèle de plan de sécurité destiné à aider les établissements à rédiger leur propre plan.

Selon Ressources naturelles Canada, un plan de sécurité devrait énoncer les mesures et les procédures établies en matière de sécurité du site, de réponse en cas d'atteinte à la sécurité ou en cas d'urgence, de contrôle de l'accès, de gestion des stocks et de refus de vente, entre autres considérations. Le modèle de plan de sécurité fourni se conforme à ces lignes directrices et propose des exemples d'éléments pouvant être inclus dans la rédaction d'un plan de sécurité efficace et approprié.

Les Annexes du Code de pratiques sécuritaires mises à jour ainsi que d'autres ressources et documents d'apprentissage en ligne sont disponibles sur le site Web de [Fertilisants Canada](http://FertilisantsCanada.ca).

De plus amples renseignements et des conseils supplémentaires au sujet des lignes directrices de Ressources naturelles Canada sont également disponibles sur leur site Web.

Calendrier de mise en application

La mise en application du Code de pratiques sécuritaires a débuté le 1^{er} janvier 2019. Tous les membres de Fertilisants Canada doivent maintenant obligatoirement détenir une



certification attestant qu'ils se conforment aux normes du Code de pratiques sécuritaires. Les établissements de vente au détail et de distribution qui transportent, entreposent, manipulent ou vendent de l'ANC doivent s'assurer de procéder aux vérifications de site officielles leur permettant d'obtenir leur certification d'ici la date limite obligatoire du 31 décembre 2019.

Il est fortement conseillé de procéder à cette vérification d'ici le 30 septembre 2019 de manière à disposer d'un délai suffisant pour recevoir la certification.

Si vous avez des questions ou souhaitez prendre rendez-vous pour un audit, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessous :

Renseignements généraux :

Amanda Pach
Gestionnaire, environnement et sécurité
Fertilisants Canada
613 786-3040
apach@fertilizercanada.ca

Processus de vérification :

Anthony Laycock
Gestionnaire de projet
AWSA
1 877 236-AWSA (2972)
manager@awsa.ca

Cordialement,

Amanda Pach
Gestionnaire, environnement et sécurité
Fertilisants Canada